Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV03-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

N°2025-CM27NOV-03

FINANCES : Subventions 2025 - Office Municipal des Sports
Rapporteur : Mme Anne-Laure PRONO

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 21 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, M. André ROSNARHO-LE NORCY, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, Mme Nicole ROUVET, Mme Maryse CADORET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Christine VISSET, Mme Sylvie LE CHEVILLER, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. David GEFFROY, M. Mickaël LE BELLEGO, M. Germain EVO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Vincent COQUET, M. Patrick CAINJO, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Yves BLEUNVEN, M. Romuald GALERME, M. Frédéric ANDRÉ, M. Éric CORFMAT, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Pierre LE PALUD

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON à M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET à M. Julian EVENO, M. Patrick CAINJO à M. Mickaël LE BELLEGO, M. Serge CERVA-PEDRIN à Mme Sophie BÉGOT, Mme Armelle LE PRÉVOST à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, M. Romuald GALERME à M. David GEFFROY, M. Frédéric ANDRÉ à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Marina LE CALLONNEC à Mme Marie-Annick LE FALHER

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 17 – Pouvoirs : 9 – Votants : 26

Secrétaire de séance : M. David GEFFROY

Mme Anne-Laure PRONO, première adjointe, en charge de la politique sportive et de la vie associative, rappelle à l'assemblée délibérante qu'une enveloppe a été inscrite au budget primitif 2025 pour les différentes associations adhérentes à l'Office Municipal des Sports (OMS) pour un montant de 50 000 €, majorée de 500 € au titre des frais de fonctionnement de l'OMS.

Cette année, 23 associations ont effectué une demande auprès de l'OMS.

Mme Anne-Laure PRONO précise que la répartition de l'enveloppe communale s'effectue selon plusieurs critères :

1. ***Une enveloppe d'un montant de 48 000 €, comme suit :***

- **Contribution de base : 6 800€ (+ 800 €)**
  Afin d'aider les associations ne cumulant pas plus de 2 500 € après répartition des trois enveloppes ci-dessus, une subvention de base de 400 € est allouée ; 17 associations sont concernées, représentant un montant de 6 800 €.

- **Effectifs : 25 360 € (- 1 200 €) sur les effectifs des associations (même montant) :**

Effectifs (*)	2024	2025	Evolution
Hommes	1 653	1 717	+ 3,87 %
Femmes	894	973	+ 8,84 %
TOTAL	**2 547**	**2 690**	**+ 5,61 %**
Grégamistes	1 254	1 260	+ 0,48 %
- De 20 ans (Grégamistes + extérieurs)	1 337 (52%)	1 243 (46%)	- 8,40 %

(*) hors OGEC collège

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV03-DE

- **Déplacements : 4 320 € sur les frais de transports (même montant)**

- **Aide à l'emploi : 11 520 € (+ 400 €)**

↳ **Synthèse de la répartition de l'enveloppe de 48 000 € :**

Critères	2024	2025	Différentiel
Contribution de base	6 000 €	6 800 €	+ 800 €
Effectifs	26 560 €	25 360 €	- 1 200 €
Déplacements	4 320 €	4 320 €	0 €
Aide à l'emploi	11 520 €	11 520 €	+ 400 €
TOTAL	**48 000 €**	**48 000 €**	**0 €**

Compte tenu des arrondis, la somme des 4 subventions (base, effectifs, transport et emploi) peut être différente de la subvention totale 2025.

- **Le solde d'un montant de 2 000 €, comme suit :**

Le solde de 2 000 € (enveloppe OMS) sera versé directement à l'OMS et destiné à financer des demandes spécifiques et ponctuelles des associations. L'association effectuera, auprès de la municipalité, un compte-rendu du détail des versements.

Pour information, l'enveloppe 2025, d'un montant identique, a été affectée au Dojo Gregam (400 €), au collège (500 €) et au Grand-Champ Rugby (500 €) et à La Petite Reine du Loch (600 €).

- **Le versement d'une subvention de fonctionnement de 500 € à l'OMS :**

Par ailleurs, la Commission « Finances - Prospectives - Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025, propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € au bureau de l'Office Municipal des Sports.

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Politique sportive – Vie Associative », réunie le 06 novembre 2025,

VU l'avis FAVORABLE de la Commission « Finances – Prospectives – Affaires Générales », réunie le 13 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DÉCIDE d'attribuer les subventions aux 23 associations telles que présentées ci-dessous ;

↳ **Répartition par association :**

ASSOCIATIONS	Subvention de Base	Subvention effectifs	Subvention transport licenciés	Subvention emploi	Subvention totale 2025
Collège	400 €	1 020 €	500 €		**1 920 €**
Dojo Gregam	400 €	1 094 €		386 €	**1 880 €**
Grand-Champ karaté	400 €	474 €		399 €	**1 273 €**
Grand-Champ rugby		2 584 €	2 428 €	1 691 €	**6 703 €**
Blue Falcons Cheerlearding	400 €	1 150 €	117 €		**1 666 €**
Gym et Détente	400 €	745 €		430 €	**1 575 €**
Harmonie danse		1 702 €		2 295 €	**3 997 €**
Natation Vannes-Agglo	400 €	118 €	10 €	151 €	**678 €**
Les randonneurs cyclos	400 €	157 €			**557 €**
Semeurs basket		3 162 €		1 462 €	**4 624 €**
Semeurs football		2 787 €		1 561 €	**4 348 €**

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251127-2025CM27NOV03-DE

GRAND CHAMP

ASSOCIATIONS	Subvention de Base	Subvention effectifs	Subvention transport licenciés	Subvention emploi	Subvention totale 2025
Tireurs du loch	400 €	1 494 €	349 €		**2 244 €**
Gregam Base Ball	400 €	141 €			**541 €**
Grégam Athlé	400 €	1 534 €	54 €		**1 988 €**
ESPTT	400 €	701 €	480 €	476 €	**2 057 €**
Les Semeurs Pétanque	400 €	449 €	11 €		**860 €**
Grebadist'Club	400 €	488 €		31 €	**919 €**
Loch Country					
La Petite Reine du Loch	400 €	173 €	125 €		**699 €**
Aïkido	400 €	60 €			**460 €**
Kaouenn Ultimate Frisbee	400 €	167 €	125 €		**692 €**
Loch Nature	400 €	335 €			**735 €**
Gregam Vertical		1 841 €	48 €	139 €	**2 028 €**

Article 2 : DÉCIDE d'ajourner la subvention à Tennis Club du Loch et de la présenter lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal ;

Article 3 : DÉCIDE de l'attribution d'une enveloppe de 48 000 € aux associations membres de l'OMS, telle que présentée ci-dessus ;

Article 4 : DIT que seule une enveloppe de 42 444 € peut être attribuée, considérant l'ajournement de la décision pour le Tennis Club du Loch ;

Article 5 : DÉCIDE de verser une subvention d'un montant de 2 000 € à l'OMS qui sera utilisée pour des demandes spécifiques et ponctuelles des associations ;

Article 6 : DÉCIDE d'attribuer à l'OMS une subvention de fonctionnement de 500 € ;

Article 7 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. David GEFFROY